

SOMMAIRE :
Nominations.-

A N N E E 1964 N° 93 /PR-MDRC-AGRO.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU l'Ordonnance n°8/GPRD/SGG du II Janvier 1964 portant
Constitution de la République du Dahomey;

VU le décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant for-
mation du Gouvernement;

VU le décret n°63-3/PR-MAC du 14 Janvier 1963 portant
Organisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération ;

VU la lettre n° I204/MAC/D du 8/4/64 mettant M. CAILLE
François à la disposition de la République du Dahomey ;

VU l'arrivée de M. CAILLE François par Avion du 13 Avril
1964 ;

VU les nécessités du Service ;

SUR le rapport du Ministre du Développement Rural et de
la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1°.- M. CAILLE François, Ingénieur d'Agriculture de l'Assistance
Technique mis à la disposition de la République du Dahomey par la
Mission Française et arrivé par Avion le 13 Avril 1964 est nommé
à la Sous-Direction de la documentation, des statistiques et de
l'Information à la Direction du Service du Développement Rural avec résidence
à Porto-Novo.

Article 2.- Les soldes et allocations accessoires concernant l'intéressé
sont imputables au Budget de l'Assistance Technique de la République
du Dahomey.

Article 3.- Une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 15.000 francs
payable sur le Budget National du Dahomey Exercice 1964 Chapitre
1 - Article I est attribuée à Mr. CAILLE.

Article 4.- Le présent Décret qui prend effet à compter du 13 Avril
1964 sera enregistré, inséré au J.O.R.D. et communiqué partout où be-
soin sera ./.-

Président de la République
Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

COTONOU , le 30 JUIN 1964.

S. M. APITHY.-